

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

**PRÉFECTURE
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Communes de CHOCQUES et LABEUVRÈRE

**DEMANDE D'AUTORISATION ET DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL CONCERNANT LA
RÉHABILITATION DE LA CALONNETTE**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement, du code rural, et en exécution d'un arrêté préfectoral du 7 juin 2016, une enquête publique unique aura lieu, pendant 33 jours consécutifs du 27 juin au 29 juillet 2016 inclus, concernant les travaux de réhabilitation de la Calonnette sur le territoire des communes de CHOCQUES et LABEUVRÈRE.

Ce projet est présenté par la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs.

Mme Claudie COLLOT, attachée de préfecture retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de Mme COLLOT la conduite de cette enquête sera confiée à M. Alain BAILLEUL, cadre supérieur de France Télécom retraité, commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de CHOCQUES.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de CHOCQUES.

Ce dossier comprendra en outre l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale du 5 octobre 2015. Ce dernier sera également disponible sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr> : Publications/Consultation du public/Avis de l'autorité environnementale/Eau).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le lundi 27 juin 2016 de 9h00 à 12h00 en mairie de CHOCQUES
- le vendredi 1er juillet 2016 de 15h00 à 18h00 en mairie de LABEUVRÈRE
- le jeudi 21 juillet 2016 de 15h00 à 18h00 en mairie de LABEUVRÈRE
- le vendredi 29 juillet 2016 de 14h00 à 17h00 en mairie de CHOCQUES

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à Mme TIVELET, Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs, 100, avenue de Londres, CS40548, 62411 BETHUNE Cedex (03 21 61 50 00, Poste 1099).

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Toute personne physique ou morale peut demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DPI- BPUPE).

A l'issue de l'enquête, la Préfète du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.